



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

### AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION RELATIVE À LA DEMANDE DE PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2017-00039 ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1536-17 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – 41, RUE CHAMPLAIN**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** la résolution numéro 557-10-18 relative à la demande de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2017-00039 adoptée en vertu du *Règlement numéro 1536-17 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* afin de régulariser l'implantation du garage attenant, ainsi que celle de la pièce habitable à l'arrière du garage pour l'immeuble situé au 41, rue Champlain (lot 2 430 482 du cadastre du Québec) a reçu les autorisations requises par la loi.

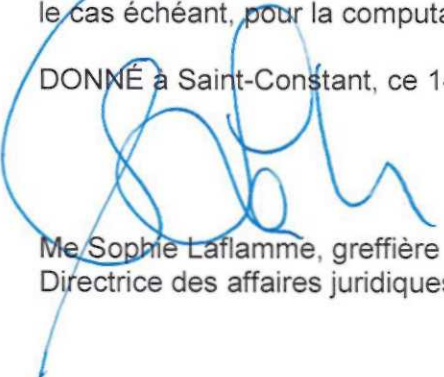
**QUE** ladite résolution portant le numéro 557-10-18 a été adoptée par le Conseil municipal lors de la séance tenue le 9 octobre 2018.

**QUE** ladite résolution est entrée en vigueur le 5 novembre 2018 lors de l'émission du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon (MRC de Roussillon).

Cette résolution est déposée au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 14 novembre 2018.

  
Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques